

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 15 décembre 2025 à 18h

N°6

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2026 : PROJET DE REHABILITATION DE LA RUE DU GENERAL LECLERC (TRANCHE 5)

NOTE DE SYNTHESE :

La Commune de Montargis s'est engagée dans une opération de réhabilitation de la rue du Général Leclerc, insérée dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Il s'agit d'acquérir une grande partie des immeubles de la rue du Général Leclerc pour engager ensuite des restructurations et les adapter aux typologies de locaux recherchés par les commerçants et les habitants. Dans cette optique, la Commune a passé une convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France qui acquiert, pour le compte de la Ville, les locaux par tranche.

Il vous est proposé au travers de cette délibération de valider une demande de subvention au titre de la DSIL/DETR 2026.

PROJET DE DELIBERATION :

Vu la délibération n°18-091 du 28 septembre 2018 autorisant le Maire à signer la convention pluriannuelle « action cœur de ville » de Montargis,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 avril 2020 portant homologation de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » de Montargis en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire ;

Vu l'avenant 1 à la convention-cadre « Action Cœur de Ville » ORT,

Vu la délibération n°19-026 du 8 avril 2019 approuvant l'opération de réhabilitation de la rue du Général Leclerc inscrite dans le plan « Action Cœur de Ville » et autorisant le portage foncier de l'opération par l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la délibération n°23/125 du 18 décembre 2023 sollicitant une subvention de l'Etat éligible pour le projet de réhabilitation de la rue du Général Leclerc (Tranche 4),

Vu la délibération n°25/085 du 18 novembre 2025 autorisant le Maire à lancer un appel à projets portant réalisation d'opérations immobilières dans le cadre du programme Action Cœur de Ville,

Considérant qu'il y a lieu de d'achever l'acquisition de la tranche 5 des lots, afin de pouvoir poursuivre et entreprendre les étapes suivantes du projet de redynamisation du centre-ville de la Commune,

Considérant l'avis de la Commission Générale en date du 5 décembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

SOLLICITER pour la commune de Montargis auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 350 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026 (DSIL) ou de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (DETR) dans le cadre du projet de réhabilitation de la rue du Général Leclerc (tranche 5) ;

ADOPTER le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessous :

Dépenses	€ H.T.	Recettes	Montant	Taux
Acquisitions	1 350 234 €	Etat (DSIL/DETR)	350 000 €	26 %
		Autofinancement	1 000 234	74 %
Total	1 350 234	Total	1 350 234	100 %

AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.